**SNUipp Hors de France**

# Compte rendu du Comité technique

**5 mars 2014**

## Ordre du jour

1. ***Approbation du procès verbal de la séance du 3 décembre 2013***
2. ***Situations particulières :*** *Mexico, Rio, Kiev*
3. ***Carte des emplois 2014-2015 - 3e phase***
4. ***Suivi de CT*** *(Extension d'indemnités, DPI, Modification du décret 2002-22, Action des coordonnateurs délégués de la direction, Bilan du GT TNR)*
5. ***Elections professionnelles***
6. ***Action sociale pour les personnels des services centraux***
7. ***Circulaire voyages et missions***
8. ***Questions diverses***

***Nous avons obtenu de l'AEFE le maintien dans l'ordre du jour des questions diverses que la directrice souhaitait traiter uniquement par écrit. Pour le SNUipp, la plupart des questions diverses nécessitent un débat contradictoire en séance et il ne saurait être question d'en faire l'économie.***
***Le débat contradictoire garantit le fonctionnement démocratique du Comité technique.***

## Déclaration préalable du SNUipp (cliquez sur le lien ci-dessous)

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Liminaire_SNUipp.pdf

## 1. Approbation du procès verbal de la séance du 3 décembre 2013

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 2. Situations particulières

- **Déconventionnement du Lycée français de Mexico : situation des personnels résidents**

**Suite au Conseil d'administration extraordinaire du 28 février, la situation des personnels détachés du LFM est évoquée au cours de ce CT, avant l'examen de la carte des emplois qui actera la redéploiement des 86 postes de résidents de l'établissement.**

La nouvelle "convention" n'est pas encore signée. Les personnels résidents doivent se déterminer sur la base d'un protocole conclu entre l'agence et l'établissement le 22 janvier dernier. Cet accord prévoit le passage sur un contrat local en "maintenant les niveaux de salaire" (bruts) et en "préservant l'évolution de carrière".
Pour nos organisations syndicales, l'agence ne sera pas ne mesure de faire respecter les engagements d'un employeur qui a ouvertement affiché sa volonté de nuire aux personnels résidents. A plus forte raison dans un contexte local. L'emploi de tous ceux qui, par la force des choses, souhaiteront rester au LFM, ne sera pas garanti et les "résidents grévistes" ne seront pas à l'abri d'une chasse aux sorcières.
La garantie de maintien du salaire brut ne prévaut de toute façon que pour les deux années à venir car les contrats risquent à terme d'être renégociés à la baisse. En outre, en raison de la fiscalité locale, les salaires nets subiront de fortes diminutions. En Conseil d'administration, les syndicats ont demandé que les contrats soient négociés dans le cadre d'une convention collective.

En attendant, l'AEFE n'a pas perdu son temps : sans états d'âme, elle a déjà effectué toutes les retenues sur salaires pour les jours de grève des personnels !

**Demande d'indemnisations**

Le SNUipp FSU et le SNES FSU reviennent sur leur demande de compensation financière pour les personnels, dont certains d'entre eux sont durablement installés dans le pays. Le DRH considère que la situation de Mexico n'est pas une situation de crise, comme la Côte d'Ivoire, la Syrie ou la Centrafrique, et rappelle que le décret 2002-22 ne prévoit pas d'indemnisation. Pour le SNUipp, les personnels subiront un préjudice, comme les frais de déménagement et de transport. Il est aussi rappelé que l'AEFE a une convention avec l'Association des oeuvres sociales (ADOS) et qu'il est toujours possible de trouver des solutions.
**La directrice se dit sensible à une prise en charge du billet d'avion.** Le SNUipp prend acte de cette proposition, même s'il estime ce geste insuffisant, et attend une suite concrète et rapide à cette annonce.

**Réintégrations et changements de départements**

L'Agence intervient auprès du Ministère de l'Education Nationale pour le suivi des

réintégrations et les demandes de mutation interdépartementales. Pour autant, **l'AEFE n'est pas décisionnaire et ne peut donc rien promettre ni rien garantir**. Ce sont les DASEN qui ont le dernier mot.

**Demande de postes dans le réseau AEFE** :

Pour permettre aux résidents du LFM de postuler, **la date limite de dépôt des candidatures a été repoussée jusqu'à la tenue des CCPLA**. La liste des postes vacants a été réactualisée sur le site de l'AEFE.
Selon le DRH, 52 lettres de "bienveillance" ont été adressées dans les établissements. Cependant, aucune consigne n'a été donnée quant à l'attribution d'une priorité particulière, laissant les commissions locales apprécier les situations. Selon la direction des ressources humaines, les priorités au recrutement de l'agence ne peuvent être remises en question (TNR, ex recrutés locaux nouvellement titularisés, conjoints AEFE et MAEE). Pour les organisations syndicales, les candidatures des anciens résidents du LFM doivent être considérées au minimum avant celles des faux résidents.
Des refus de candidatures tardives en Espagne et au Paraguay nous ont été signalés. Le DRH précise qu'un télégramme diplomatique rappellera la prise en compte des demandes des enseignants du LFM.

**Situation des personnels expatriés**

La "convention" en préparation prévoyant le maintien de tous les personnels expatriés rattachés à l'établissement, ceux-ci pourront terminer normalement leur contrat dans le cadre du nouvel accord. Ils ne sont donc plus contraints de remplir de demande de réintégration. Ce qui sous entend le maintien du chef d'établissement dont nous avions exigé le rappel en raison de son attitude déloyale. L'agence aura donc cédé à toutes les exigences du Président du Comité de gestion du LFM.

- **Rio de Janeiro : annonce de rupture de la convention**

Dans le sillage de Mexico, le Conseil d'administration du Lycée Molière de Rio de Janeiro a voté, le 27 février dernier, la rupture de sa convention avec l'AEFE. Cette annonce confirme nos craintes d'un risque de contagion en Amérique latine, après le déconventionnement du LFM.
Raison invoquée : l'alourdissement des taxes sur les flux financiers entre la France et le Brésil (enveloppe des bourses scolaires et remontées des frais de scolarités) mais cette décision cache difficilement des intérêts mercantiles, le Comité de gestion visant manifestement une "clientèle" brésilienne plus aisée.
La directrice précise qu'aucun courrier du Comité de gestion de Rio n'est parvenu à l'AEFE à ce jour. Elle estime que la question des flux financiers, qui concerne également les autres établissements du Brésil (instituts français, alliances), ne relève pas d'une remise en cause de la convention actuelle mais d'une renégociation des accords bilatéraux entre les deux pays.
Elle affirme que **"l'agence n'envisage ni déconventionnement ni renégociation de la convention actuelle avec le Lycée Molière".**

Elle annonce enfin la visite prochaine au Brésil de la Ministre des Français de l'étranger. Le SNUipp prend acte en s'inquiétant d'un scénario "à la mexicaine". La directrice répond que les deux situations ne sont pas comparables et que la nouvelle convention signée avec Mexico n'est pas appelée à faire jurisprudence.
Le SNUipp reste dubitatif, tout en souhaitant un meilleur sort au lycée de français de Rio. **Tout dépendra d'une réelle volonté politique de la tutelle.**

- **Situation à Kiev**

En raison des événements en Ukraine, les congés de février ont été anticipés de quelques jours. La reprise doit avoir lieu le 12 mars. Beaucoup de collègues sont rentrés en France. Les troubles sont cependant restés circonscrits aux abords de la place de l'Indépendance, dans le centre de Kiev. Le lycée n'a pas été touché par les affrontements.

## 3. Carte des emplois 2014-2015 - 3e phase

Ce tableau des emplois est marqué par le redéploiement de **45** postes dans le 1er degré.

- **35** postes du Lycée français de Mexico, déconventionné au 1er septembre.

- **10** postes du Groupe scolaire Paul Gauguin d'Agadir, fermé à la rentrée prochaine

Donc au total 121 postes du premier et second degré confondus.

**Il y a 15** postes redistribués en Amérique latine (dont 2 à Guadalajara), **14** dans la zone Asie, **8** en Afrique australe, **3** en Afrique subsaharienne et **3** au Maghreb soit au total **43 postes**.

L'agence a continué sa stratégie de dégraissage sans se soucier du sort de ses titulaires en attente de détachement en Europe de l'Est : **6** postes sont supprimés au profit de l'Europe de l'Est (fermetures en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Portugal), Seule exception qui confirme la règle : une ouverture à Bruxelles… suite à l'annulation, par le Tribunal administratif, du non renouvellement de détachement d'un résident.

*A défaut de redistribuer des postes en Europe de l'Ouest, l'Agence aurait pu au moins maintenir les supports vacants au bénéfice des TNR.*

Au total : **51** ouvertures pour **50** fermetures (1 poste premier degré glisse également vers le second degré).

Sur la procédure, l'AEFE s'est contentée, dans la plupart des cas, d'appeler les chefs d'établissements **sans que les Conseils d'établissements soient consultés**. A Rome, le SCAC a même fait acter la fermeture d'un poste RE1 par un vote par Internet pendant les congés de février et sans aucun débat contradictoire ! Suite à notre intervention en CT, la Directrice de l'AEFE a décidé de mettre ce poste en attente,

reconnaissant un vice de procédure. Pour autant, la fermeture a été confirmée deux jours plus tard **et sans l'aval du Comité technique**.

**Malgré une grande marge de manœuvre apporté par le déconventionnement de Mexico et d'Agadir, l'AEFE a donc appliqué sans la moindre transparence sa politique de redéploiement géographique, en opposant à chaque fois une logique comptable (ratio de titulaires*), conformément à son plan d'orientation stratégique. Elle contribue à maintenir délibérément ses personnels dans la précarité.**

**Pour enrayer cette politique désastreuse pour l'opérateur public et ses agents, le SNUipp ne lâchera rien et continuera d'agir aux côtés des personnels.**

**Vote sur la carte des emplois (à l'exception de la fermeture RE1 à Rome) :**

**Contre : 5 (SNUipp, SNES, SE UNSA)**

**NB : Dans le ratio de titulaires, pris en compte pour le redéploiement des postes, sont comptabilisés les titulaires en détachement, mais également les titulaires en disponibilité.*

***Amérique - Afrique australe***

| PAYS | VILLE | Etablissement | Fermetures | | Ouvertures | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Expatriés | Résidents | Expatriés | Résidents |
| Afrique du Sud | Johannesburg | Lycée Jules Verne et annexe de Pretoria | | | | 2 |
| Angola | Luanda | Lycée Alioune Blondin Bèye | | | | 3 |
| Argentine | Buenos Aires | Lycée Jean Mermoz | | | | 1 |
| Brésil | Brasilia | Lycée François Mitterrand | | | | 1 |
| Brésil | Sâo Paolo | Lycée Pasteur | | | | 2 |
| Chili | Santiago | Lycée Saint Exupéry | | | | 1 |
| Colombie | Bogota | Lycée Pasteur | | | | 2 |
| Colombie | Cali | Lycée Paul Valéry | | | | 1 |
| El Salvador | San Salvador | Lycée A et C Saint Exupéry | | | | 1 |
| Guatemala | Guatemala Ville | Lycée Jules Verne | | | | 1 |
| Honduras | Tegucigalpa | Lycée franco-hondurien | | | | 1 |
| Maurice | Mapou | Ecole du Nord | | | | 1 |
| Mexique | Guadalajara | Lycée français | | | | 2 |
| Mexique | Mexico | Lycée franco-mexicain | | 35 | | |
| Mozambique | Maputo | Ecole française | | | | 2 |
| Panama | Panama | Lycée Paul | | | | 1 |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | gauguin | | | | |
| Paraguay | Assomption | Lycée Marcel Pagnol | | | | 1 |
| **Total 1er degré** | | | **0** | **35** | **0** | **23** |

*Le déconventionnement du lycée franco-Mexicain de Mexico entraîne* ***le redéploiement de 35 postes de résidents du 1er degré*** *vers le restant de l'Amérique latine, en Afrique australe, en Asie et en Europe de l'Est. Deux postes sont transférés à* ***Guadalajara*** *où exercent 3 titulaires non résidents.*

***Bogota :*** *2 postes attribués. Pas de demande initiale.*
***Brasilia :*** *une demande d'ouverture satisfaite sur 2 demandes initiales.*
***Buenos Aires :*** *une demande satisfaite rendant possible la résidentialisation d'un TNR.*
***Cali :*** *une demande d'ouverture satisfaite.*
***Equateur :*** *pas de poste malgré une demande en CE et la présence d'un TNR dans l'école.*
***Luanda*** *: le lycée français, actuellement doté de 11 supports résidents pour 25 classes, récupère 3 postes.*
***La Paz :*** *Pas moins de 7 titulaires non résidents, aucune demande en CE et aucun poste attribué dans cet établissement !*
***Panama :*** *un poste attribué (2 TNR).*
***Sâo Paulo :*** *2 postes attribués (malgré une demande d'ouverture de postes rejetée en CE du 1er trimestre).*

## *Afrique subsaharienne*

| PAYS | VILLE | Etablissement | Fermetures | | Ouvertures | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Expatriés | Résidents | Expatriés | Résidents |
| Congo | Brazzaville | Lycée français Saint Exupéry | | | | 1 |
| Guinée | Conakry | Lycée français Albert Camus | | | | 1 |
| Mauritanie | Nouakchott | Lycée français Théodore Monod | | | | 1 |
| **Total 1er degré** | | | **0** | **0** | **0** | **3** |

*L'Afrique, hors Afrique australe, ne profite que modestement de la redistribution des postes du Mexique et du Maroc, malgré la présence de 3 titulaires non résidents à Dakar et d'un autre à Lomé…*

## *Maghreb – Madagascar*

| PAYS | VILLE | Etablissement | Fermetures | | Ouvertures | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Expatriés | Résidents | Expatriés | Résidents |
| Algérie | Alger | Lycée Alexandre Dumas | | | | 3 |
| Maroc | Agadir | GS Paul Gauguin | | 10 | | |
| **Total 1er degré** | | | **0** | **10** | **0** | **3** |

*Aucun des 10 postes de résidents du Groupe scolaire Paul Gauguin d'Agadir, fermé au 1er septembre prochain, n'est réattribué au Maroc. Dans ces conditions, les personnels touchés par cette fermeture n'auront guère de chance de retrouver un poste AEFE dans le pays. La plupart d'entre eux seront contraints d'accepter un changement de statut en intégrant le Lycée OSUI d'Agadir, voire de quitter le Maroc. L'agence se justifie ce choix délibéré par le ratio important de titulaires dans le pays en ne tenant par ailleurs aucun compte de l'importante pression sur les effectifs et des ouvertures de classes en prévision dans les établissements du réseau. Rien non plus pour la Tunisie, malgré d'importants*

*projets d'extension.*
*Trois postes sont par ailleurs redirigés vers Alger.*

## *Asie – Moyen Orient*

| PAYS | VILLE | Etablissement | Fermetures | | Ouvertures | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Expatriés | Résidents | Expatriés | Résidents |
| Arabie Saoudite | Riyad | Section française de la SAIS | | | | 1 |
| Emirats Arabes Unis | Dubaï | Lycée Georges Pompidou | | | | 2 |
| Indonésie | Jakarta | Lycée international français | | | | 1 |
| Iran | Téhéran | Ecole française | | | | 2 |
| Israël | Tel Aviv | Collège Marc Chagall | | | | 1 |
| Laos | Vientiane | Lycée Josué Hoffet | | | | 1 |
| Liban | Beyrouth | Lycée Abdel Kader | | | | 1 |
| Liban | Beyrouth | Lycée franco-libanais Verdun | | | | 1 |
| Malaisie | Kuala Lumpur | Lycée français | | | | 1 |
| Singapour | Singapour | Lycée français | | | | 1 |
| Oman | Mascate | Ecole française | | | | 1 |
| Thaïlande | Bangkok | Lycée français | | | | 1 |
| **Total 1er degré** | | | **0** | **0** | **0** | **14** |

*En récupérant près d'un tiers des postes de Mexico et d'Agadir, l'Asie est la principale bénéficiaire de la stratégie de redéploiement géographique, après la zone Amérique – Afrique australe. Pour autant, 11 TNR au Cambodge et aucune proposition de poste ! Où est la logique ?*

## *Europe*

| PAYS | VILLE | Etablissement | Fermetures | | Ouvertures | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Expatriés | Résidents | Expatriés | Résidents |
| Allemagne | Dusseldorf | Lycée français | | 2 | | |
| Allemagne | Sarrebrück | Ecole française | | 1 | | |
| Belgique | Bruxelles | Lycée Jean Monnet | | | | 1 |
| Espagne | Madrid | Lycée français | | 1 | | |
| Italie | Rome | Lycée Chateaubriand | | 1 | | |
| Lituanie | Vilnius | Ecole française | | | | 1 |
| Pologne | Varsovie | Lycée René Goscinny | | | | 1 |
| Portugal | Lisbonne | Lycée Charles Lepierre | | 1 | | |
| Russie | Saint Petersbourg | Ecole française | | | | 1 |
| Slovaquie | Bratislava | Ecole française | | | | 1 |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Turquie | Istanbul | Lycée Pierre Loti | | | | 1 |
| Ukraine | Kiev | Lycée Anne de Kiev | | | | 1 |
| **Total 1er degré** | | | **0** | **6** | **0** | **7** |
| *Le dégraissage de l'Europe de l'Ouest continue, malgré le nombre pléthorique de TNR. Connaissant la logique de l'Agence, la plupart des CE se sont prononcés en en début d'année en faveur du maintien des postes. Les établissements ont-ils seulement été consultés en amont de ce CT ?* | | | | | | |
| **Bilan carte des emplois 2014/2015 phase 3** | | | | | | |
| **TOTAL** | | | **0** | **51** | **0** | **50** |
| **Bilan carte des emplois 2014/2015 phases 1 à 3** | | | | | | |
| **TOTAL** | | | **1** | **67** | **6 (+5)** | **65 (-2)** |

## 4. Suivi de CT

### a) Extension d'indemnités (directeurs d'école; enseignants spécialisés ASH, COPSY, documentalistes, CPE)

Le secrétaire général ne fait état d'aucune avancée de ce dossier, dans les tuyaux depuis décembre 2011 ! La tutelle n'a toujours pas donné son accord et les collègues continuent de travailler sans leurs indemnités statutaires.

### b) Intégration des DPI (droits de première inscription) dans l'avantage familial

Là encore, aucune avancée. Le refus, par la Direction du Budget, des propositions du MAEE pour ses personnels bloque le dossier des agents AEFE. En attendant, les personnels résidents sont exonérés des DPI mais, dans certaines écoles conventionnées comme à Dubaï, les organismes gestionnaires continuent de leur faire des difficultés.

### c) Modification du décret 2002-22

**Rappel :** Suite à **notre pétition en faveur de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves** lancée à l'automne, la budgétisation d'une "enveloppe ISAE" (abondement de la ligne ISOE du second degré) a été actée en Conseil d'administration du 29 novembre.

Un projet de modification de l'article 4 du décret 2002-22 intégrant l'ISAE dans les éléments de rémunération des résidents a ensuite été soumis à délibération au CT du 3 décembre. Problème : le projet prévoyait également d'inscrire, pour les seuls fonctionnaires de l'UE, le cumul de l'avantage familial avec d'autres prestations, alors que les agents de l'AEFE ne peuvent en bénéficier ! Pour le SNUipp, il s'agit d'une rupture d'égalité entre fonctionnaires.
Ajouter cette mesure au "package" de l'ISAE montrait clairement la volonté de l'agence

d'un passage en force sur cette question. Le SNUipp, comme les autres organisations syndicales, a voté contre ce texte à deux reprises.
Le projet de texte sera néanmoins soumis à la signature. **L'ISAE sera versée en une seule fois au mois de mai 2014.**

Le SNUipp avait également demandé le versement de l'équivalent de cette indemnité à tous les enseignants recrutés locaux. La directrice a accédé à cette demande pour les EGD (annonce faite au Maroc le 18 février dernier, en Espagne le 26 février dernier). C'est une bonne nouvelle mais cela ne suffit pas. **L'agence doit également adresser des recommandations en direction des écoles conventionnées afin d'étendre cette disposition à tous les collègues en recrutement local du réseau.**

**La pétition SNUipp "L'ISAE c'est pour tout le monde" a recueilli plus de 1300 signatures d'enseignants du 1er degré du réseau.*

### d) Bilan de l'action des coordonnateurs délégués de la direction

Il existe actuellement 19 zones de formation continue. Elles devraient être ramenées à 17 à la rentrée 2014 (plus que deux zones en Europe au lieu de trois, intégration de Madagascar en Afrique orientale…) ce qui entraînera une redéfinition des secteurs géographiques (l'Amérique devrait se séparer de l'Afrique australe).

6 coordonnateurs de zone sont en poste dans le réseau (il n'y en a pas en Afrique). En 2012-2013, ils ont effectué 140 missions, animé 34 séminaires de zone (direction, gouvernance, formation continue) et présidé 27 comités de pilotage de la mutualisation.

Les organisations syndicales mettent en doute la réelle utilité de cette fonction, coûteuse pour l'Agence, et dont le périmètre n'est pas clairement défini. Les coordonnateurs interviennent au niveau des postes diplomatiques, des personnels d'encadrement, des enseignants et des parents. Or certaines dérives ont été constatées. Ils ne doivent pas se substituer aux postes diplomatiques, en particulier pour les CCPLA. De même, ils ne doivent pas intervenir dans les problèmes individuels des personnels dont ils ne sont pas les supérieurs hiérarchiques. Le SNUipp demande le respect des textes de cadrage des missions de ces coordonnateurs.

### e) Bilan du Groupe de travail TNR (Titulaires non résidents)

L'Agence expose brièvement les dispositions en matière de recrutement tardif des résidents. Une dizaine de cas se présentent chaque année. Ces recrutements restent possible jusqu'au 31 décembre dans un même établissement. L'Agence refuse de les traiter de façon plus globale, à l'échelle d'un pays voire d'une zone. Reste qu'une quarantaine de postes restent non pourvus à chaque rentrée. Et près de 700 titulaires sont toujours en attente d'un détachement.

## 5. Elections professionnelles du 4 décembre 2014

L'agence présente une note précisant les modalités d'organisation des élections professionnelles qui se tiendront en décembre prochain pour le renouvellement des représentants en CT, en CCPCA et en CCPLA. Une circulaire doit paraître en juin, après une nouvelle réunion préparatoire qui se tiendra le 27 mars.
L'agence refuse de se prononcer sur **l'exclusion de ses personnels** à l'élection des représentants au Comité technique de leur ministère de tutelle (le MAEE), comme le prévoit pourtant le décret de 2011. Dans ces conditions, les organisations syndicales demandent que des CT de proximité soient créés dans les réseaux les plus importants de l'agence, comme le Maroc par exemple, où l'ambassadeur est partie prenante dans le dossier de revalorisation salariale des recrutés locaux.

## 6. Action sociale pour les personnels des services centraux

Les agents du siège de l'AEFE bénéficient de certaines prestations sociales dans les domaines de la restauration, de l'enfance et des loisirs. Ces prestations sont gérées par l'Association des oeuvres sociales (ADOS) et remboursées par l'AEFE dans le cadre d'une convention signée en 2008. Soucieux de faire des économies, le Ministère des affaires étrangères va dénoncer cette convention au 1er septembre 2014. L'AEFE devra désormais gérer elle même l'ensemble du dispositif, sous couvert de la Direction de la Politique Sociale (DPS) relevant du MAE, en créant notamment un Comité d'action sociale et en se dotant d'un budget spécifique.

Il faudra veiller au niveau des prestations accordées (dispositif de secours, prêt, attribution de logements…) et à la place donnée aux organisations syndicales dans la gestion de ce nouveau dispositif. Quant aux agents détachés dans le réseau, ils ne sont toujours pas concernés par ce dispositif d'action sociale. Pourtant, les personnels rapatriés des pays en crise ou victimes de fermetures et autres déconventionnements en auraient bien besoin...

## 7. Circulaire voyages et missions

L'agence présente un projet de réactualisation de la circulaire du 4 juin 2007 sur les frais de déplacements temporaires des agents de l'AEFE

Deux points de désaccord :
- la suppression du forfait repas en CCPL et en CCPC est injustifiée. Certes, l'arrêté du 27 février 2007 ne parle pas de la prise en charge des repas mais le décret de 2006 sur les déplacements temporaires des agents de l'Etat en fait mention de façon explicite.
- la prise en charge des frais de transport pour les candidats au recrutement convoqués en entretien se fera désormais à condition qu'une visioconférence ne soit pas possible. Ce qui revient à faire des entretiens à distance la règle générale. Or cela pose, sur le principe, un problème d'équité entre les candidats.

L'agence devra donc revoir ces questions.

## 8. Questions diverses

## Pédagogie

**Document de 70 pages intitulé “livret d’accueil zone” à destination des enseignants nouvellement recrutés? Quels sont les objectifs d’un tel document ?**

Ce livret d’accueil est un ensemble de ressources institutionnelles rédigé par les directeurs de la zone Europe du Sud - Est, sous la responsabilité de l’IEN en résidence à Athènes. Il est destiné, selon l’agence, aux personnels non titulaires recrutés locaux.
Tout en saluant cette initiative, le SNUipp fait observer que ce fascicule ne précise pas clairement le statut des destinataires.
Par ailleurs, dans la partie “Déontologie de la profession” sont précisées les obligations des enseignants, calquées sur celles des fonctionnaires en France. Signe des temps? Aucun droit n’y est mentionné ! Les droits des fonctionnaires figurent pourtant dans les mêmes textes de référence (liberté d’opinion, droit de grève, droit syndical, droit à la formation, à la participation, à la sécurité de l’emploi…). Pas de trace non plus de la notion de liberté pédagogique des enseignants.
Manifestement, les obligations des fonctionnaires sont transposables dans la législation locale à l’étranger mais pas les droits !
L’Agence va revenir vers le secteur pédagogique.

## Problèmes financiers / matériels

**Pays-Bas - Amsterdam : niveau de l'avantage familial pour les tranches d'âge 10-15 ans et plus de 15 ans : pourquoi celui-ci n'est pas à la hauteur de l'avantage familial de l'établissement de La Haye ?**

Le SNUipp ne conteste pas, ainsi que l’expose l’Agence, que les frais de scolarité à Amsterdam soient moins élevés au primaire qu’à La Haye, et donc l’avantage familial versé pour les enfants de 0 à 10 ans aussi.
Mais il faut donner les moyens aux personnels de pouvoir scolariser leurs enfants dans l’établissement secondaire de référence au sein du pays, qui est La Haye.
A Amsterdam, l’Agence n’a pas appliqué le décret mais le principe borné d’un avantage familial nécessairement toujours inférieur à celui de La Haye, puisqu’il l’est sur la tranche de 0 à 10 ans.

Le SNUipp exige le respect du texte du décret et une révision urgente de cette situation.

**Maroc : dispositif mis en place concernant le paiement de l’équivalent des indemnités péri-éducatives et de classes de découverte aux personnels recrutés localement**

La réponse de l’Agence, qui renvoie au travail dans le cadre du groupe dialogue social

marocain, n'est pas sérieuse quand on sait que l’administration au Maroc prétend attendre une directive de l’Agence sur ce point !

**Maroc : Recrutés locaux**
**Quelles sont les perspectives d'augmentation salariale pour les personnels recrutés localement ?**

La directrice, en visite à Rabat le 18 février, a annoncé le relèvement du point d'indice d'un peu plus de 1% pour les recrutés locaux des EGD du Maroc (avec effet rétroactif au 1er janvier 2014). Ce taux ne compense pas l'indice du coût de la vie évalué à environ 2%, ce qui signifie une perte de pouvoir d'achat pour les personnels. L'agence précise dans sa réponse que les perspectives d'augmentation s'inscrivent dans un cadre d'une politique de convergence de gestion des recrutés locaux des différents réseaux (AEFE, MAE, Instituts...).
Le compte n'y est pas ! Le SNUipp HDF est intervenu auprès du COCAC adjoint à Rabat et continuera de soutenir toutes les mobilisations visant à améliorer la situation des recrutés locaux du Maroc au côté du SNUipp-FSU Maroc.